

Jury Gaf – Compétition Départementale FED B et FED OC Samedi 21 mars 2026 à ST-Gaudens

Adresse : Salle Multisports (Ancien Leclerc côté station service) 71 avenue de l'Isle 31800 ST GAUDENS

Responsable des juges FED B et FED OC : Babeth PAYRASTRE babeth.payrastre@wanadoo.fr

Juges Experts : Réunion 8h à 9h - Jugement 9h à 12h – (3 tours) Repas 12h00 – Jugement 13h30 à 20h (4 tours)				
Juges clubs Matin : Réunion 8h à 9h – Jugement 9h à 12h (3 tours) - Palmarès vers 12h				
Juges clubs Après-Midi : Réunion 13h à 13h30 – Jugement 13h30 à 20h – Palmarès vers 20h				
PLATEAU A	SAUT	BARRES	POUTRE	SOL
Juges Experts Journée	EDOUART Florent CARAMAN	ECHYENNE Maelie BLAGNAC	MENIER Juliette ENVOL ST GAUDINOIS	DOVA Athénaïs ST GAUDENS
Juges Clubs Matin	L'UNION	ENVOL ST GAUDINOIS	L'UNION	CARAMAN GREAUX Eva
Juges Clubs Après-midi	COLOMIERS	FONTENILLES	COLOMIERS	BLAGNAC
PLATEAU B	SAUT	BARRES	POUTRE	SOL
Juges Experts Journée	CEZAC Annik CT GYM	BREQUE Nève ENVOL ST GAUDINOIS	SIMSOLO Juliette BLAGNAC	???
Juges Clubs Matin	COLOMIERS	CARAMAN MARTINEZ Alissa	COLOMIERS	ST GAUDENS
Juges Clubs Après-midi	ST JEAN LOUPIAS Eva	L'UNION	CARAMAN GREAUX Eva	COLOMIERS

RAPPELS :

1- Tous les juges experts et juges clubs qui jugent toute la journée, ont le repas de midi pris en charge par le département

2 -Responsable de juges clubs : **merci de me donner le nom de vos juges clubs**

3- Le comité départemental de la Haute Garonne vous rappelle la Huitième Résolution pour la réglementation des juges :

« Après avoir pris connaissance le comité Directeur institue la règle ci-dessous concernant la gestion des indemnités des juges clubs et experts sur les compétitions départementales. Les juges experts restent convoqués par le comité Haute Garonne. Les indemnités font l'objet de notes de frais. Les règlements seront effectués exclusivement par présence de relevé d'identité bancaire conforme à la norme SEPA. Les juges clubs restent à la charge des clubs. Néanmoins aux fins d'équités entre les juges, le montant de l'indemnisation hors frais de déplacements fera l'objet d'un accord auprès du comité départemental en cas de négociation entre le juge club et le club . La règlement lui sera à charge du club. Un contrôle pourra être réalisé hors des réunions de juges. Le comité se réserve le droit de sanctions d'exclusion ou de pénalité financière sur la compétition en cas de non-respect de cette règle. »

Pour info :

Actuellement, l'indemnisation des juges experts sur les compétitions départementales est de 20€ la 1/2 journée (= 4 heures). De ce fait, pour l'équité entre les clubs, le montant de l'indemnisation pour le prêt d'un juge club à un autre club ne doit pas dépasser 20€ la 1/2 journée (= 4 heures)